LA BORIE DE POURTOU
ROCHEBEC
SAUTEVEDELLE
ROCHE DE CLIAUX
LES VESSADES
LE BOURG
LE BOURG EST
Le VERNET
LA BARRIEYRE
BACHAS
LE BOURG-SUD
PRE DU MOULIN
PRAT DES CLERCS
LA CHEVRE BLANCHE
CAILLOGUE
MENTION
LAC DES MOINES

Ruisseau de Condat
Ruisseau
La Rhue (Rivière)
Rhue
Le Ronton
Calvaire
Noir Ecole
Centre équestre
CD 678
CD 679
CD 536
DØ 80
DØ 150
DØ 100
DØ 110

LEGENDE

Echelle 1/2500°

Réseau de distribution

Adduction de Laquairie (secours)

P.L.U.

Plan local d'urbanisme

Dc1a 2

Numéro de Pièce

Département du Cantal
Commune de : **CONDAT**

Schéma du réseau d'eau

Distribution du bourg

Arreté le:

Approuvé le:

DELMAS BASTIDE Jean Paul Architecte DPLG Urbaniste
18 Rue Caylus 15000 AURILLAC
Tél: 04.71.48.49.78 Fax: 04.71.48.49.91

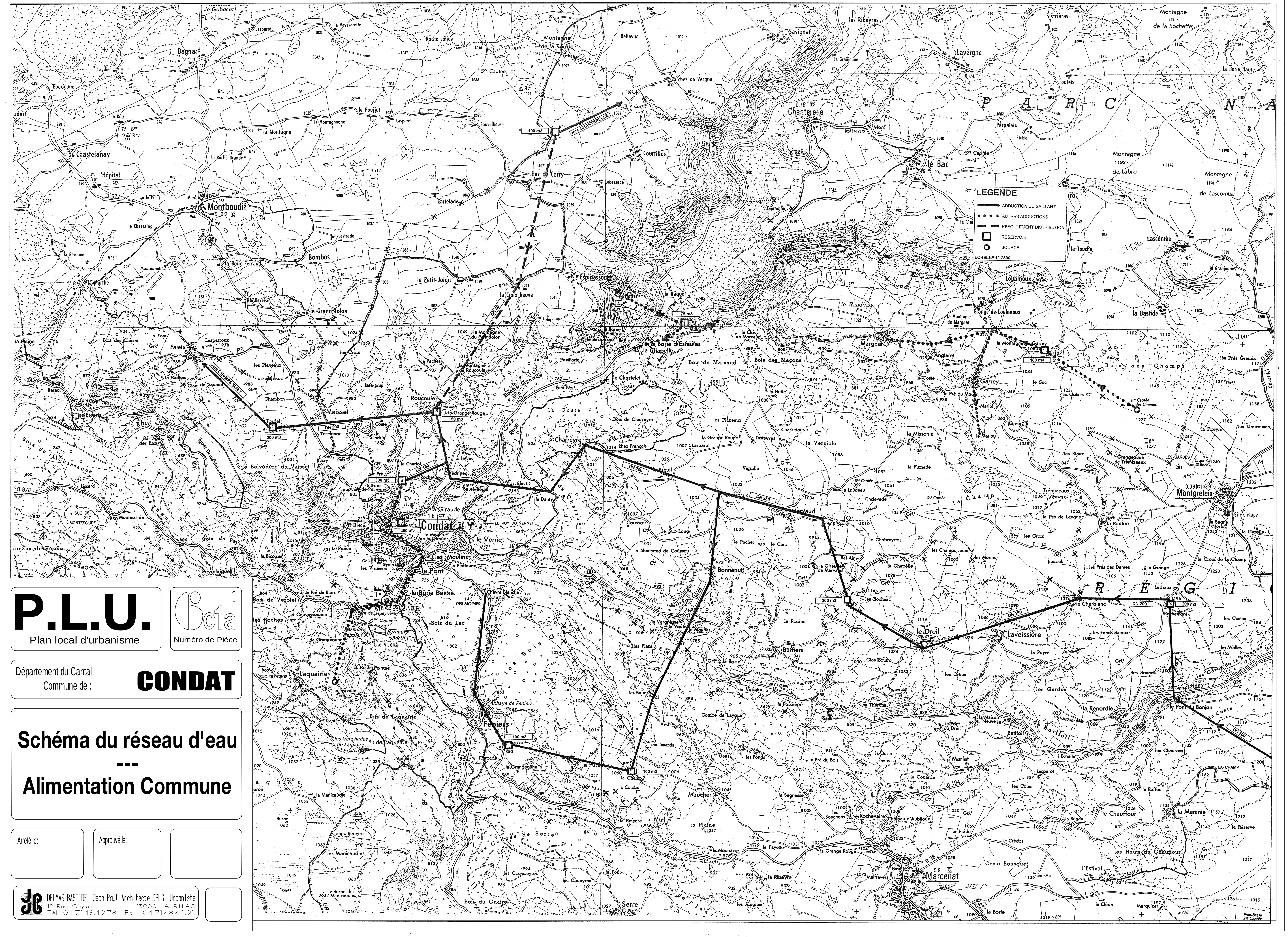

P.L.U.

Plan local d'urbanisme

1 c1a

Numéro de Pièce

Département du Cantal
Commune de : **CONDAT**

Schéma du réseau d'eau

Alimentation Commune

Arreté le:

Approuvé le:

DELMAS BASTIDE Jean Paul Architecte DPLG Urbaniste
18 Rue Caylus 15000 AURILLAC
Tél: 04.71.48.49.78 Fax: 04.71.48.49.91

P.L.U.

Plan local d'urbanisme

1c1a

Numéro de Pièce

Département du Cantal

Commune de : **CONDAT**

Note technique : Alimentation en eau

Arreté le:

Approuvé le:

DELMAS BASTIDE Jean Paul Architecte DPLG Urbaniste
18 Rue Caylus 15000 AURILLAC
Tél: 04.71.48.49.78 Fax: 04.71.48.49.91.

EAU POTABLE

1. PRESENTATION GENERALE

A une seule exception-près, la totalité de la commune de Condat bénéficie d'un réseau public d'alimentation en eau potable, y compris les écarts. Ce réseau doit remplir les fonctions suivantes :

- alimentation en eau potable des populations sédentaire et touristique,
- abreuvement du bétail,
- lutte contre l'incendie.

On trouvera ci-après une description sommaire des solutions mises en œuvre par la commune, dont l'efficience peut être qualifiée de globalement satisfaisante.

2. LES RESSOURCES ET LA DISTRIBUTION

2.1. Adduction du Saillant

C'est le principal moyen d'approvisionnement en eau de Condat. Les captages du Saillant, situés sur le territoire de la commune de Marcenat, ont une production comprise entre 3000 et 4000 mètres cubes par jour selon les saisons.

Cette eau est partagée avec les communes de Champs-sur-Tarentaine, Chanterelle, Marcenat et Saint-Amandin. Cependant, la gestion et l'entretien du réseau d'adduction principal est à la charge de Condat, qui est la principale consommatrice de l'eau du Saillant.

Le réseau est représenté sur la carte au 1/10000 ci-jointe, et son ossature, réalisée dans les années 1970, est constituée de conduites de diamètre compris entre 150 et 250 mm selon les tronçons. De cette ossature partent les canalisations secondaires d'adduction, dont les plus importantes sont :

- le piquage vers Bonnenuit et Feniers,
- le refoulement-distribution vers le nord de Condat et Chanterelle à partir de Roucoules,
- et bien sûr l'alimentation du bourg de Condat.

Entre les sources et les diverses sorties de Condat vers les autres communes desservies, ce réseau ne compte pas moins de 10 réservoirs, représentant une capacité de stockage de plus de 2000 mètres cubes.

2.2. Adduction de Laquairie

C'est l'ancienne adduction du bourg de Condat. Depuis la mise en service de l'adduction du Saillant, les sources de Laquairie ne sont plus utilisées qu'en secours par la commune, et une partie de la canalisation d'alimentation du réservoir principal du bourg fonctionne dans l'autre sens, en distribution.

2.3. Autres adductions

Deux petits réseaux fonctionnent indépendamment de l'adduction du Saillant :

◊ celui provenant de la source du Bois des Champs, qui dessert la zone de Margnat, Garrey et le Marlou,

◊ celui provenant de la source des Plattes, qui alimente la Borie d'Estaules la chapelle et ses environs immédiats.

Enfin, la commune dispose encore aujourd'hui d'un système de bacs communaux, alimentés par des sources réparties sur son territoire, et dont elle assure régulièrement l'entretien. Ces bacs sont essentiellement utilisés pour l'abreuvement du bétail, en complément ou à la place du réseau de distribution.

2.4. Réseau de distribution du bourg

Le réseau de distribution d'eau potable du bourg est alimenté à partir de deux réservoirs :
- le premier, de 300 mètres cubes, est situé au nord du bourg, en bordure du CD 62,
- le second, de 400 mètres cubes, se trouve au centre-ville, face à la mairie.

Le plan au 1/2000 ci-joint indique les principales canalisations de ce réseau de distribution.

3. DIAGNOSTIC

3.1. Aspect quantitatif

Malgré un rendement du réseau estimé à 50 %, la ressource en eau dont bénéficie la commune est suffisante pour assurer une alimentation correcte, même en période de pointe estivale : la consommation globale au départ des réservoirs de la commune est de 850 m3 par jour en période de pointe estivale, à comparer aux 3000 m3 par jour sortant des seules sources du Saillant à la même période. Par ailleurs, les réserves que constituent les multiples réservoirs représentent plus de trois jours de consommation à la même époque, ce qui est confortable.

Les réservoirs font l'objet d'une visite périodique afin de contrôler leur niveau de remplissage et la quantité d'eau distribuée depuis la dernière visite (des compteurs ont été installés à la sortie de chaque réservoir). En effet, un niveau d'eau anormalement bas dans le réservoir ou une consommation d'eau anormalement élevée peuvent être le révélateur d'une fuite sur le réseau.

La commune ne dispose à ce jour d'aucun dispositif de télésurveillance qui pourrait améliorer le temps de réaction de ses services en cas d'incident (d'où une meilleure sécurisation de l'alimentation en eau), et éviter de longues tournées de contrôle, non productives et certainement malcommodes par mauvais temps.

Le dimensionnement du réseau de distribution du bourg permet de plus une alimentation des poteaux d'incendie conforme à la réglementation (60 m3/h), et ne constituera donc pas un frein à son développement urbanistique.

Par contre, cela n'est pas toujours le cas à l'extérieur du bourg, où le diamètre de certaines canalisations ne permet pas de véhiculer ce débit. La solution est à trouver au cas par cas, et ne nécessite pas forcément un remplacement des conduites (on peut constituer des réserves à proximité des lieux à protéger, ou trouver d'autres gisements d'eau, même non potables, telles que des prises d'eau sommairement aménagées sur des mares ou des cours d'eau...).

3.2. Aspect sanitaire

La commune fait réaliser des analyses de l'eau distribuée conformément à la réglementation en vigueur. Ces analyses mettent ponctuellement en évidence une eaux non conforme bactériologique ment, et la commune réagit en installant pendant un certain temps dans le réservoir desservant l'unité de distribution contaminée un dispositif de javellisation par goutte à goutte.

Les périmètres de protection immédiats des sources sont clôturés et régulièrement entretenus. Cependant, comme l'eau distribuée ne subit aucun traitement (sauf si des analyses décèlent des anomalies), il est primordial que la commune veille au respect des contraintes d'exploitation liées au périmètres de protection rapprochés et éloignés. Si cela n'est pas fait ou si cela ne résout pas tous les problèmes sanitaires, il faudra envisager obligatoirement de mettre en place un traitement systématique en continu.

Enfin, certains réservoirs desservant quelques écarts ou villages sont surdimensionnés par rapport à la consommation effective des abonnés (pour faire face vraisemblablement à des incendies éventuels), entraînant des temps de séjour de l'eau beaucoup trop longs susceptibles de favoriser la prolifération de germes. Il est souhaitable dans ce cas d'augmenter la fréquence des analyses, et l'installation d'un traitement en sortie du réservoir (par rayonnement UV par exemple) peut être judicieuse.